COMMUNE : MONTS

Membre de (1) : la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Catherine GAY	Catherine GAY	Catherine GAY
Liste conduite par //	Jean Luc ARMAND	Jean Luc ARMAND
Liste conduite par //	Martine VIAUD	Martine VIAUD
Liste conduite par //	Grégory LARCHER	Grégory LARCHER
Liste conduite par //	Patricia SAINT VENANT	Patricia SAINT VENANT
Liste conduite par //	Benjamin THOUVIGNON	Valentin GILLET DEBARRE
Liste conduite par //	Méloé GANGNEUX	
Liste conduite par //	Valentin GILLET DEBARRE	
Liste conduite par //	Delphine CHERPI	
Liste conduite par //	Laurent DREANO	
Liste conduite par //	Sandrine GAUTIER	
Liste conduite par //	David-Alexandre MEUNIER	
Liste conduite par //	Aliette GEAIRON	
Liste conduite par //	Laurent MAURER	
Liste conduite par //	Jocelyne LECROQ	
Liste conduite par //	Cédric ANTONIAZZI	
Liste conduite par //	Coralie FLAIS	
Liste conduite par //	Jacques DEFENIN	
Liste conduite par //	Aline LARGEAU	
Liste conduite par //	Alexandra ESTHER	
Liste conduite par //	Marie DABURON	
Liste conduite par //	Amaury GOUYETTE	
Liste conduite par Catherine GAY	Sophie DANIAUD	
Liste conduite par Frédéric GRILLET	Frédéric GRILLET	Frédéric GRILLET
Liste conduite par Frédéric GRILLET	Béatrice ODINK	
Liste conduite par Frédéric GRILLET	Patrice MERCEREAU	
Liste conduite par Frédéric GRILLET	Alexandra PORCHERON	
Liste conduite par Frédéric GRILLET	Damien MICHAUD	
Liste conduite par Frédéric GRILLET	Julie RIOLLET	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Monts, le 15/03/2026

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.